



CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport

Je soussigné.....

Docteur en :

Médecine Générale

Médecine du Sport

Autre spécialité

Demeurant :

.....
.....

Certifie avoir examiné ce jour, M / Mme / Mlle (rayer la mention inutile) :

.....

Né(e) le / / à :

Demeurant :

.....
.....

Et n'avoir relevé aucun signe clinique, ni aucune contre-indication dans les antécédents

A LA PRATIQUE SPORTIVE ET A L'ENCADREMENT DE LOISIR SPORTIF :

Sans restriction

A l'exception de la (des) discipline (s) :

.....
.....

Fait à

Le/...../.....

Signature et Cachet du médecin

Informations au médecin signataire

L'article L231-2 du Code du Sport prévoit que les Fédérations doivent veiller à la santé de leurs licenciés. En application de cet article, la délivrance de ce certificat ne peut se faire qu'après « un examen approfondi » qui doit permettre le dépistage d'une ou plusieurs affections justifiant une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.